État et tendances des populations d'oiseaux en France

Résultats de la seconde évaluation des espèces de la directive Oiseaux (2013-2018)

La seconde évaluation de l'état et des tendances des espèces d'oiseaux d'Europe a été réalisée par les États membres dans le cadre de la mise en œuvre de la directive « Oiseaux ». Couvrant la période 2013-2018, elle consolide les conclusions de la précédente évaluation. À long terme, depuis l'entrée en vigueur de la directive, une espèce d'oiseaux nicheurs sur trois est en déclin, en particulier parmi les espèces relativement répandues. Pour plus de la moitié de ces espèces, ce déclin représente une disparition de plus de 30 % des couples nicheurs. Cependant, à l'aide des mesures de gestion spécifiques mises en œuvre, des espèces rares ou localisées se maintiennent.

Face à la dégradation de l'état de la biodiversité européenne, la directive « Habitats, Faune, Flore »[1] et la directive « Oiseaux »[2] établissent une base réglementaire pour la conservation des espèces et habitats parmi les plus rares ou menacés d'Europe, afin d'assurer leur pérennité à long terme. Outre la mise en place du réseau Natura 2000, le plus grand réseau européen de sites naturels protégés, les États membres s'engagent, à travers ces textes, à effectuer une surveillance de ces espèces et à évaluer régulièrement leur état et leurs tendances.

Toutes les espèces d'oiseaux présentes naturellement à l'état sauvage en Europe, soit environ 500 espèces, sont ainsi concernées tous les six ans[3] par l'évaluation de leurs statuts et tendances. Non limitée au seul réseau des sites Natura 2000, l'évaluation des espèces d'oiseaux concerne l'ensemble du territoire européen. En France, ce rapportage concerne plus de 330 espèces ou sous-espèces, évaluées pour certaines pour chaque saison de présence : nidification, hivernage, et passage. Au total, 412 évaluations ont été réalisées pour la période 2013-2018. La France possède une richesse importante en nombre d'espèce d'oiseaux, en particulier nicheurs (le plus élevé en Europe après l'Espagne), la conduisant à une responsabilité certaine au niveau communautaire.

Cette évaluation sur la période 2013-2018 constitue la seconde évaluation[4] depuis la mise en œuvre de l'article 12 de la directive sous ce format. Une fois les rapports de tous les États membres synthétisés, une évaluation européenne des statuts et tendances des espèces d'oiseaux sera effectuée par le Centre thématique européen au titre de la Commission européenne, qui permettra une vision globale de l'état de l'avifaune à l'échelle du continent.

L'évaluation des espèces d'oiseaux : un exercice partenarial

Coordonnée et animée par l'UMS PatriNat, service d'expertise commun de l'AFB, du CNRS et du MNHN, pour le compte du ministère de la transition écologique et solidaire, cette évaluation a été menée avec les partenaires scientifiques et techniques nationaux : l'Office national de la chasse et de la faune sauvage (ONCFS), la Ligue pour la protection des oiseaux (LPO), le Groupement d'intérêt scientifique oiseaux marins (GISOM), la Fédération nationale des chasseurs (FNC), Oiseaux migrateurs du paléarctique occidental (OMPO), l'Office national des forêts (ONF) et la Société d'études ornithologiques de France (SEOF). La rédaction, la relecture et la validation des fiches d'évaluation a mobilisé plus de 150 experts de ces structures, ainsi que le Conservatoire d'espaces naturels de Provence-Alpes-Côte d'Azur et la Tour du Valat.

[1] Directive du Conseil 92/43/CEE du 21 mai 1992 concernant la conservation des habitats naturels ainsi que de la faune et de la flore sauvages, dite directive « Habitats », s'appliquant sur le territoire métropolitain uniquement.

[2] Directive 2009/147/CE du Parlement européen et du Conseil du 30 novembre 2009 concernant la conservation des oiseaux sauvages (version codifiée de la directive 79/409/CE du Conseil du 2 avril 1979 et de ses modifications successives).

[3] Depuis harmonisation de la périodicité (initialement de trois ans) avec celle de la directive « Habitats », soit six ans.

[4] L'évaluation précédente a concerné la période 2008-2012.

À long terme, une espèce sur trois en augmentation, mais aussi une espèce sur trois en déclin

À évaluer depuis la mise en œuvre de la directive « Oiseaux », soit 1980, les **tendances à long terme des populations** ont parfois été estimées sur une période plus récente, en raison des données disponibles. En effet, des changements méthodologiques dans les suivis de population rendent parfois complexe l'extrapolation d'une tendance à partir des effectifs connus au cours du temps.

Proches des conclusions de l'évaluation précédente, les résultats indiquent que près d'un tiers des populations d'espèces nicheuses sont en augmentation (*Figure 1*). Tandis que la proportion d'espèces stables diminue à moins de 10 %, la part des espèces en déclin s'accentue et dépasse une espèce sur trois. Pour la moitié d'entre elles, ce déclin atteint même une amplitude supérieure à 35 % sur la période de tendance à long terme. Ces forts déclins concernent entre autres des espèces relativement répandues, alors que les espèces plutôt localisées se portent globalement mieux.

Pour près d'une espèce sur cinq, les données disponibles, parfois lacunaires, n'ont permis de renseigner qu'une tendance incertaine, voire inconnue. Pour une dizaine d'espèces, l'amplitude des variations d'effectifs d'une année sur l'autre est très élevée, et la tendance est alors qualifiée de fluctuante.

Figure 1 : Tendances à long terme des effectifs de populations des espèces nicheuses (n=290)

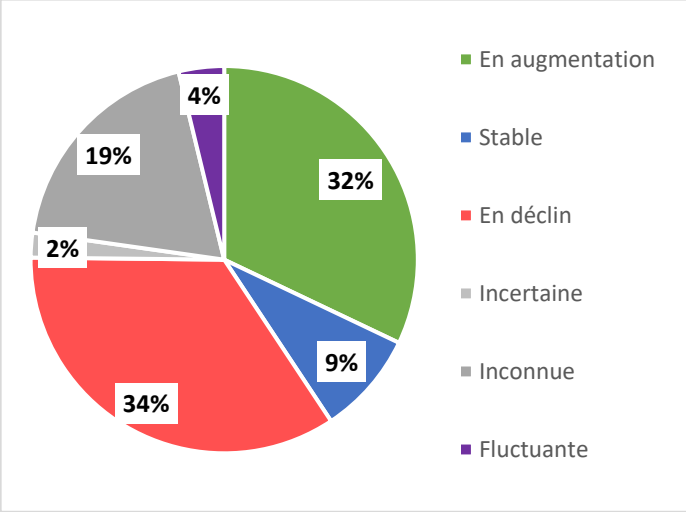

En ce qui concerne la **distribution** des espèces nicheuses, les comparaisons spatiales entre les données récentes opportunistes et les données du rapportage précédent, utilisées et interprétées avec discernement par les experts mobilisés, ont permis de réduire la proportion de tendances à court terme inconnues pour la période 2013-2018. Les tendances de distribution apparaissent généralement plus stables que les tendances de populations, car les variations se manifestent moins vite sur la répartition spatiale des espèces. Sur le long terme, les tendances de distribution rejoignent néanmoins les tendances observées sur les effectifs de population.

Un déclin plus prononcé sur les espèces communes

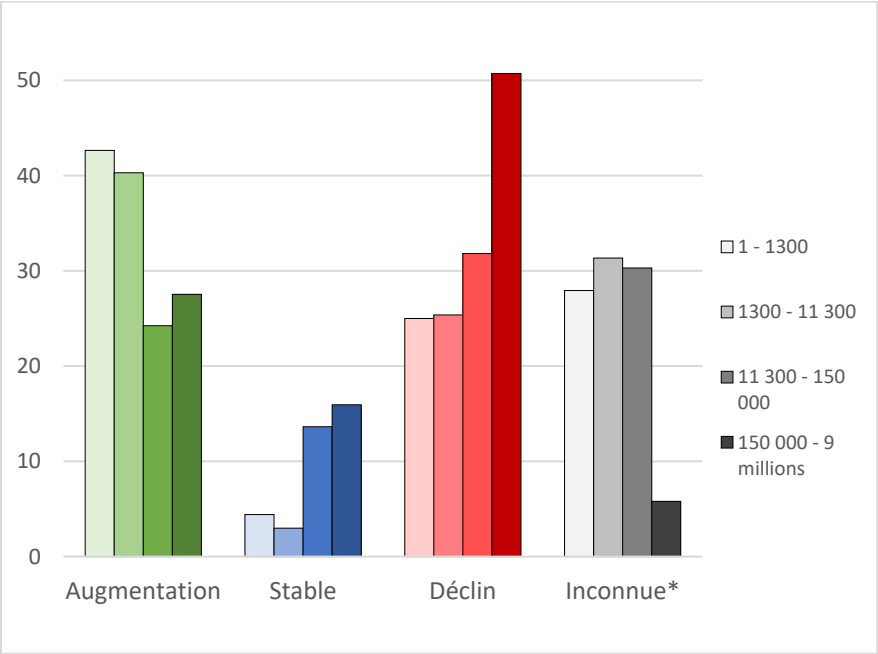

Figure 2 : Tendances à long terme des populations d'oiseaux nicheurs (n=290) par classes d'effectifs

** : Par simplification, la catégorie « Inconnue » regroupe ici les tendances évaluées comme incertaines, inconnues et fluctuantes.*

Actualisées avec les données disponibles les plus récentes, des estimations d'effectifs sont fournies pour toutes les espèces nicheuses évaluées. La majorité des espèces sont relativement rares ou du moins peu communes ; néanmoins, une vingtaine d'espèces très répandues dépassent le million de couples.

Les tendances des espèces réparties en quatre classes égales d'effectifs (*Figure 2*) permettent d'observer que les espèces les plus répandues sont plus en déclin que les espèces plus rares. Parmi les espèces dont le nombre de couples est supérieur à 150 000, plus d'une espèce sur deux est en déclin, contre une espèce sur quatre pour les espèces de moins de 1300 couples.

Des tendances diverses selon les groupes d'espèces

Les résultats par groupes d'espèces (*Figure 3*) donnent un aperçu de la diversité des profils de tendances, qui peuvent refléter des différences biologiques, de stratégies d'alimentation ou migratoires selon les oiseaux, mais également des pressions diverses sur l'espèce et son habitat. L'interprétation nécessitera des analyses ultérieures pour identifier ces nuances.

Pour les **passereaux**, les résultats des tendances sont souvent préoccupants. Certains déclins à court terme supérieurs à 30 % pourraient entraîner le classement en Liste rouge[5], catégorie menacée, de certaines espèces, ou le confirmer pour d'autres.

Photo J. Laignel

La pie-grièche à poitrine rose est une espèce autrefois commune qui pourrait désormais disparaître de France, avec un déclin de 90 % à court terme.

Avec les **limicoles**, les **galliformes et columbiformes** constituent le groupe avec la plus forte proportion d'espèces en déclin à long terme (plus de la moitié).

La situation des **échassiers** est plus contrastée, avec une espèce sur deux en augmentation et une espèce sur cinq en déclin.

De même, la moitié des espèces de **rapaces** sont en augmentation ou stables, mais de nombreuses lacunes de connaissances demeurent (35 % des tendances sont inconnues).

Chez les **anatidés et grèbes**, ainsi que les **oiseaux marins**, le déclin ne concerne qu'une espèce sur dix environ. Plusieurs espèces de ces groupes présentent des fluctuations d'effectifs importantes.

Figure 3 : Tendances à long terme des effectifs de populations nicheuses par groupes d'espèces

Les nombres entre crochets indiquent le nombre d'évaluations réalisées.

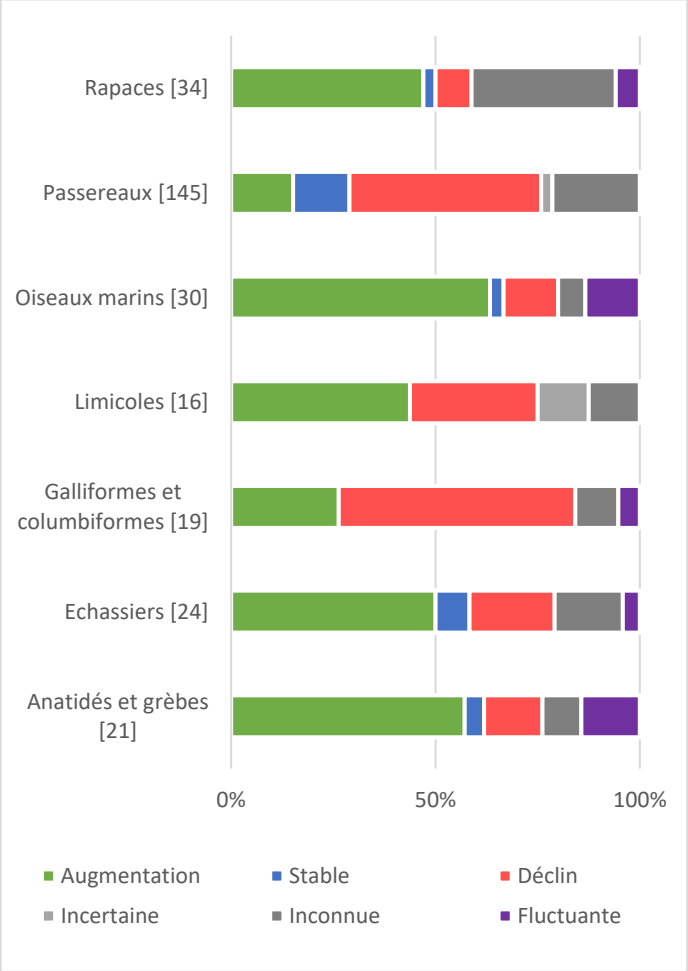

Des écosystèmes sous pressions

Parmi les 16 grandes catégories de pressions ou menaces listées pour l'évaluation des espèces, les plus fréquemment citées sont celles liées à certaines pratiques agricoles (citées dans 23 % des cas, comme l'utilisation de produits phytosanitaires, le drainage ou la déprise) ainsi qu'à l'urbanisation et l'industrialisation du territoire (22 % des cas) et au développement de certaines activités sportives et touristiques. Ces activités exerçant une forte pression sur les espaces naturels peuvent expliquer les tendances négatives des populations d'oiseaux dans les milieux correspondants. Les principaux autres facteurs impactant l'état des espèces sont la chasse, les pollutions des eaux continentales et marines, le changement climatique et certains processus naturels (compétition entre espèces par exemple).

[5] https://inpn.mnhn.fr/programme/listes-rouges/presentation

Cette seconde évaluation des espèces au titre de la directive « Oiseaux » permet de consolider les résultats de la période précédente : pour les estimations d'effectifs de population, avec des calculs issus de l'atlas[6] associés à un regard critique ; pour les cartes de distribution à l'aide de données récentes. Malgré une comparaison délicate avec la précédente évaluation, en raison des ajustements méthodologiques et de l'évolution des connaissances, on note une accentuation de la proportion des espèces d'oiseaux en déclin à long terme (34 %).

Une méthodologie et des connaissances en évolution

Depuis 2008, le système de rapportage au titre de la directive « Oiseaux » est synchronisé avec celui de la directive « Habitats », tous les six ans. L'évaluation de chaque espèce sur le territoire français s'effectue dans le cadre d'un format standard partagé par tous les États membres, permettant ensuite une synthèse à l'échelle européenne. Elle s'appuie sur plusieurs paramètres et types d'information pour rendre compte de l'état de l'espèce, selon la catégorie de population (nicheur, hivernant, passage) et le statut de l'espèce (justifiant la désignation de zones de protection spéciale[7], concernée par un plan d'action international, chassable, …). Ces informations concernent :

- Taille et tendances de la population ;
- Carte, surface et tendances de la distribution (nicheurs) ;
- Travaux relatifs aux plans d'action internationaux ;
- Tableaux des prélèvements le cas échéant ;
- Pressions et menaces s'exerçant sur l'espèce, et mesures de gestion mises en œuvre ;
- Effectifs et tendances des populations dans le réseau Natura 2000.

L'état et les tendances de ces paramètres sont évalués, selon des critères précis, à partir des meilleures études et données disponibles, complétées le cas échéant par avis d'experts. Pour les tendances, en plus de la direction (en augmentation, stable, en déclin, incertaine, inconnue, fluctuante), l'amplitude de cette tendance en pourcentage est fournie sur la période considérée (court terme : 12 ans, soit 2007-2018 ; long terme : idéalement depuis 1980).

Par rapport à l'évaluation précédente, il n'est plus demandé d'associer aux chiffres renseignés une qualité de l'estimation fournie, qui permettait d'interpréter plus finement les résultats en fonction des connaissances et de la disponibilité des données. De plus, par rapport à l'évaluation précédente, le rapportage a été moins synchronisé avec des programmes nationaux de connaissances (comme l'atlas des oiseaux nicheurs de France métropolitaine, ou des enquêtes décennales sur les limicoles, par exemple). Ceci a rendu ponctuellement l'exercice parfois plus délicat, et nécessité la mobilisation de l'expertise en l'absence de données récentes disponibles.

Pour en savoir plus

- Rapportages communautaires sur le site de l'INPN : https://inpn.mnhn.fr/programme/rapportage-directives-nature/presentation
- Documents et données relatives au rapportage au titre de la directive « Oiseaux » :
  - Commission européenne https://ec.europa.eu/environment/nature/knowledge/rep_birds/index_en.htm
  - European Topic Center on Biological Diversity (ETC/BD) https://www.eionet.europa.eu/etcs/etc-bd/activities/reporting/article-12
- Réseau Natura 2000 par l'EEA : http://natura2000.eea.europa.eu/

Contacts

UMS PatriNat
Jacques Comolet-Tirman
Camille Gazay

Septembre 2019

Partenaires

[6] Issa (N.) & Muller (Y.) coord. 2015.- Atlas des oiseaux de France métropolitaine – Nidification et présence hivernale, LPO / SEOF / MNHN. Delachaux & Niestlé, Paris, deux volumes, 1408 p. https://inpn.mnhn.fr/actualites/lire/7081/

[7] https://inpn.mnhn.fr/programme/natura2000/presentation/objectifs